ART. 6 N° CL16

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2016

## RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

## **AMENDEMENT**

Nº CL16

présenté par

M. Tardy, M. Hetzel, M. Martin-Lalande, M. Vitel, M. Lazaro, M. Furst, Mme Duby-Muller, M. Morel-A-L'Huissier, M. Vannson, M. Solère, M. Suguenot, M. Christ, M. Dhuicq, M. Siré, M. Salen et M. Leboeuf

-----

#### **ARTICLE 6**

À la dernière phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

«, si possible, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme indiqué lors des débats postérieurs à la CMP sur la loi relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public, faire de la diffusion sous format réutilisable une simple *possibilité* constitue un frein sérieux à l'ouverture des données publiques.